

Assemblée générale mixte du 29 juin 2016

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 9 juin 2016 : VIDELIO annonce que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) qui se tiendra le **29 juin 2016 à 10 heures 30 au 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris (4^{ème} étage)**.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 20 mai 2016 (bulletin n°61). L'avis de convocation est publié au BALO du 10 juin 2016 (bulletin n°70) et le 11 juin 2016 dans le journal Ouest France.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables résumées ci-dessous :

- Tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège social de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site Internet de la Société (www.videlio.com, rubrique relations investisseurs, assemblée générale du 29 juin 2016) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit depuis le 8 juin 2016.

Il est rappelé qu'un document de référence a été déposé le 29 avril 2016 auprès de l'AMF sous le numéro D.16-0451, contenant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique VDLO

www.videlio.com